

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



DEUTSCHE  
AMPHIBOLIN-WERKE  
VON ROBERT MURJAHN

CH / FR

## Farbrezepte METALL-EFFEKT Gold

Version 3.5 Date de révision: 24.09.2025 Numéro de la FDS: 6002541 Date de dernière parution: 24.09.2025 Date de la première version publiée: 07.10.2019

---

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Farbrezepte METALL-EFFEKT Gold

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Revêtements en phase aqueuse

Restrictions d'emploi recommandées : en cas d'utilisation adéquate - aucune mandées

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : DAW Schweiz AG  
Gewerbestraße 6  
8606 Nänikon  
Téléphone : +413994233  
Télifax : +41433994255  
Site web :  
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : msds@daw-schweiz.ch

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence 1 : Centre d'Information Toxicologique  
Tel.: ++41 44 251 51 51 - numéro d'urgence 145

---

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



DEUTSCHE  
AMPHIBOLIN-WERKE  
VON ROBERT MURJAHN

CH / FR

## Farbrezepte METALL-EFFEKT Gold

Version 3.5 Date de révision: 24.09.2025 Numéro de la FDS: 6002541 Date de dernière parution: 24.09.2025 Date de la première version publiée: 07.10.2019

Mentions de danger : H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence : P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102 Tenir hors de portée des enfants.

### Prévention:

P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.  
P280 Porter des gants de protection.

### Intervention:

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

### Elimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

2-méthylisothiazol-3(2H)-one

masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Veillez à bien aérer pendant et après l'application. Le produit ne doit pas s'écouler dans les eaux de surface ou les égouts.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

Nature chimique : Peinture en phase aqueuse à base de dispersion

### Composants

Nom Chimique	No.-CAS	Classification	Concentration
--------------	---------	----------------	---------------

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par  
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



DEUTSCHE  
AMPHIBOLIN-WERKE  
VON ROBERT MURJAHN

CH / FR

## Farbrezepte METALL-EFFEKT Gold

Version 3.5 Date de révision: 24.09.2025 Numéro de la FDS: 6002541 Date de dernière parution: 24.09.2025  
Date de la première version publiée: 07.10.2019

	No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement		(% w/w)
bronopol (INN)	52-51-7 200-143-0 603-085-00-8 01-2119980938-15	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H312 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 0,0025 - < 0,025
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	2634-33-5 220-120-9 613-088-00-6 01-2120761540-60	Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1A; H317 Acute Tox. 2; H330 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410  Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1  Limite de concentration spécifique Skin Sens. 1A; H317 >= 0,036 %  Estimation de la toxicité aiguë  Toxicité aiguë par voie orale: 450 mg/kg Toxicité aiguë par inhalation (poussières/brouillard): 0,21 mg/l	>= 0,0025 - < 0,025
2-méthylisothiazol-3(2H)-one	2682-20-4 220-239-6 613-326-00-9	Acute Tox. 2; H330 Acute Tox. 3; H311 Acute Tox. 3; H301	>= 0,0025 - < 0,025

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par  
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



DEUTSCHE  
AMPHIBOLIN-WERKE  
VON ROBERT MURJAHN

CH / FR

## Farbrezepte METALL-EFFEKT Gold

Version 3.5 Date de révision: 24.09.2025 Numéro de la FDS: 6002541 Date de dernière parution: 24.09.2025 Date de la première version publiée: 07.10.2019

	01-2120764690-50	Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1A; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 EUH071	
masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)	55965-84-9 613-167-00-5 01-2120764691-48	Acute Tox. 3; H301 Acute Tox. 2; H330 Acute Tox. 2; H310 Skin Corr. 1C; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1A; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 EUH071	>= 0,0002 - < 0,0015
<b>Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :</b>			
poudre (stabilisée) d'aluminium	7429-90-5 231-072-3 013-002-00-1 01-2119529243-45	Flam. Sol. 1; H228	>= 1 - < 10
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-hydro-.omega.-hydroxy-	25322-68-3 500-038-2 01-2119958801-32		>= 1 - < 10

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



DEUTSCHE  
AMPHIBOLIN-WERKE  
VON ROBERT MURJAHN

CH / FR

## Farbrezepte METALL-EFFEKT Gold

Version 3.5 Date de révision: 24.09.2025 Numéro de la FDS: 6002541 Date de dernière parution: 24.09.2025 Date de la première version publiée: 07.10.2019

---

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux	: Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). S'éloigner de la zone dangereuse. Le secouriste doit se protéger.
En cas d'inhalation	: Amener la victime à l'air libre.
En cas de contact avec la peau	: Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants. En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec du savon et beaucoup d'eau.
En cas de contact avec les yeux	: Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
En cas d'ingestion	: Demander conseil à un médecin. Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques	: Peut provoquer une allergie cutanée.
---------	--

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitements	: Pas d'information disponible.
-------------	---------------------------------

---

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche. Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.
Moyens d'extinction inappropriés	: Aucun(e) à notre connaissance.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



DEUTSCHE  
AMPHIBOLIN-WERKE  
VON ROBERT MURJAHN

CH / FR

## Farbrezepte METALL-EFFEKT Gold

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 24.09.2025
3.5	24.09.2025	6002541	Date de la première version publiée: 07.10.2019

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme:  
Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures imbrûlés (fumée).

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique.  
Le produit lui-même ne brûle pas.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser des chaussures ou des bottes de protection avec une semelle en caoutchouc rugueuse.  
Le matériel peut créer des conditions glissantes.  
Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.  
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.  
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour d'autres informations voir Section 7 de la fiche de données de sécurité.  
, Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8., Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation : Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



DEUTSCHE  
AMPHIBOLIN-WERKE  
VON ROBERT MURJAHN

CH / FR

## Farbrezepte METALL-EFFEKT Gold

Version 3.5 Date de révision: 24.09.2025 Numéro de la FDS: 6002541 Date de dernière parution: 24.09.2025 Date de la première version publiée: 07.10.2019

tion sans danger	Ne nécessite pas de mesures techniques spéciales de protection.
Mesures d'hygiène	: Se laver les mains avant de manger, boire ou fumer. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans les zones à manger.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Périssable en cas de congélation. Pour conserver la qualité du produit, ne pas stocker à la chaleur ni au soleil. Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.

Précautions pour le stockage en commun : Tenir éloigné des agents oxydants, des acides forts ou des alcalis.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Ces informations ne sont pas disponibles.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
poudre (stabilisée) d'aluminium	7429-90-5	VME (poussières alvéolaires)	3 mg/m <sup>3</sup>	CH SUVA
Information supplémentaire: Institut national de sécurité et de santé au travail				
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-hydro-.omega.-hydroxy-	25322-68-3	VME	500 mg/m <sup>3</sup>	CH SUVA
Information supplémentaire: Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du foetus.				
masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)	55965-84-9	VME (poussières inhalables)	0,2 mg/m <sup>3</sup>	CH SUVA
Information supplémentaire: Sensibilisateurs; Les substances marquées d'un S provoquent particulièrement souvent des réactions d'hypersensibilité (maladies allergiques)., Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lé-				

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par  
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



DEUTSCHE  
AMPHIBOLIN-WERKE  
VON ROBERT MURJAHN

CH / FR

## Farbrezepte METALL-EFFEKT Gold

Version 3.5 Date de révision: 24.09.2025 Numéro de la FDS: 6002541 Date de dernière parution: 24.09.2025  
Date de la première version publiée: 07.10.2019

	sions du foetus.
	VLE (poussières inhalables) 0,4 mg/m3 CH SUVA
	Information supplémentaire: Sensibilisateurs; Les substances marquées d'un S provoquent particulièrement souvent des réactions. d'hypersensibilité (maladies allergiques)., Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lé-sions du foetus.

### Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Nom de la substance	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Heure d'échantillonage	Base
poudre (stabilisée) d'aluminium	7429-90-5	Aluminium (Aluminium): 50 µg/g créatinine (Urine)	exposition de longue durée: après plusieurs périodes de travail	CH BAT
		Aluminium (Aluminium): 0.21 µmol/mmol créatinine (Urine)	exposition de longue durée: après plusieurs périodes de travail	CH BAT

### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
poudre (stabilisée) d'aluminium	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	7,90 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	3,95 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	3,72 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	3,72 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	3,72 mg/m3
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-hydro-.omega.-hydroxy-	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,10 mg/m3
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	0,06 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	0,12 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,42 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	0,24 mg/kg p.c./jour
bronopol (INN)	Consommateurs	Contact avec la peau	Aigu - effets systémiques	4,20 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	1,40 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	3,70 mg/m3

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par  
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



DEUTSCHE  
AMPHIBOLIN-WERKE  
VON ROBERT MURJAHN

CH / FR

## Farbrezepte METALL-EFFEKT Gold

Version 3.5 Date de révision: 24.09.2025 Numéro de la FDS: 6002541 Date de dernière parution: 24.09.2025  
Date de la première version publiée: 07.10.2019

teurs		miques	
Consomma-teurs	Contact avec la peau	Long terme - effets locaux	8,00 µg/cm2
Consomma-teurs	Ingestion	Aigu - effets systémiques	1,10 mg/kg p.c./jour
Consomma-teurs	Contact avec la peau	Aigu - effets locaux	8,00 µg/cm2
Consomma-teurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1,20 mg/m3
Consomma-teurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	1,30 mg/m3
Consomma-teurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	1,30 mg/m3
Consomma-teurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	0,35 mg/kg p.c./jour
Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	12,30 mg/m3
Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	4,20 mg/m3
Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	4,10 mg/m3
Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	4,20 mg/m3
Travailleurs	Contact avec la peau	Aigu - effets systémiques	7,00 mg/kg p.c./jour
Travailleurs	Contact avec la peau	Aigu - effets locaux	13,00 µg/cm2
Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	2,30 mg/kg p.c./jour
Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets locaux	13,00 µg/cm2

### Concentration prédictive sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
poudre (stabilisée) d'aluminium	Station de traitement des eaux usées	20 mg/l
	Eau douce	74,9 µg/l
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-hydro-.omega.-hydroxy-	Sédiment d'eau douce	188 mg/kg poids sec (p.s.)
	Eau de mer	0,0188 mg/l
	Sédiment marin	188 mg/kg poids sec (p.s.)
	Eau douce	0,188 mg/l
	Sol	52,264 mg/kg poids sec (p.s.)
	Utilisation/rejet intermittent(e)	1,88 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	72,92 mg/l
bronopol (INN)	Sédiment marin	0,00328 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment d'eau douce	0,041 mg/kg poids sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées	0,43 mg/l

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



DEUTSCHE  
AMPHIBOLIN-WERKE  
VON ROBERT MURJAHN

CH / FR

## Farbrezepte METALL-EFFEKT Gold

Version 3.5 Date de révision: 24.09.2025 Numéro de la FDS: 6002541 Date de dernière parution: 24.09.2025 Date de la première version publiée: 07.10.2019

Sol	0,5 mg/kg poids sec (p.s.)
Utilisation/rejet intermittent(e)	0,0025 mg/l
Eau de mer	0,0008 mg/l
Eau douce	0,01 mg/l

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Lunettes de protection chimique

Protection des mains

- Matériel : Caoutchouc nitrile
- Épaisseur du gant : 0,2 mm
- Indice de protection : Classe 3

Remarques : Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer. Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.

Protection de la peau et du corps : Chaussures de sécurité  
Vêtements de protection à manches longues

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. pendant l'application en projection: vêtements étanches

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Pendant l'application en projection: Ne pas respirer les brouillards. Utiliser filtre combiné A2/P2.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : liquide

Couleur : or

Odeur : Donnée non disponible

Point de fusion/point de con- : env. 0 °C

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par  
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



CH / FR

## Farbrezepte METALL-EFFEKT Gold

Version 3.5 Date de révision: 24.09.2025 Numéro de la FDS: 6002541 Date de dernière parution: 24.09.2025  
Date de la première version publiée: 07.10.2019

---

gélation

Point/intervalle d'ébullition : env. 100 °C

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : non déterminé

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : non déterminé

Point d'éclair : Non applicable

Température d'auto-inflammation : non déterminé

Température de décomposition : Non applicable

pH : 6,9  
Concentration: 100 %

Viscosité  
Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Solubilité(s)  
Hydrosolubilité : complètement miscible

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Non applicable

Pression de vapeur : env. 23,4 hPa (20 °C)

Densité relative : non déterminé

Densité : 1,0580 gcm3

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



DEUTSCHE  
AMPHIBOLIN-WERKE  
VON ROBERT MURJAHN

CH / FR

## Farbrezepte METALL-EFFEKT Gold

Version 3.5 Date de révision: 24.09.2025 Numéro de la FDS: 6002541 Date de dernière parution: 24.09.2025 Date de la première version publiée: 07.10.2019

---

Densité de vapeur relative : Non applicable

### 9.2 Autres informations

Explosifs : Non applicable

Propriétés comburantes : Non applicable

Inflammabilité (liquides) : Ce produit n'est pas inflammable.

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Incompatible avec des acides et des bases.  
Incompatible avec des agents oxydants.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

---

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Composants:

#### **bronopol (INN):**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): 324 mg/kg

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par  
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



DEUTSCHE  
AMPHIBOLIN-WERKE  
VON ROBERT MURJAHN

CH / FR

## Farbrezepte METALL-EFFEKT Gold

Version 3.5 Date de révision: 24.09.2025 Numéro de la FDS: 6002541 Date de dernière parution: 24.09.2025 Date de la première version publiée: 07.10.2019

Méthode: OCDE ligne directrice 425  
BPL: oui

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle): 1.600 mg/kg

### 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 450 mg/kg  
Méthode: Estimation de la toxicité aiguë conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 0,21 mg/l  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: Estimation de la toxicité aiguë conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

### 2-méthylisothiazol-3(2H)-one:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 120 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 0,145 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard

### masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 66 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 0,17 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 141 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

### Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



DEUTSCHE  
AMPHIBOLIN-WERKE  
VON ROBERT MURJAHN

CH / FR

## Farbrezepte METALL-EFFEKT Gold

Version 3.5 Date de révision: 24.09.2025 Numéro de la FDS: 6002541 Date de dernière parution: 24.09.2025 Date de la première version publiée: 07.10.2019

---

### **Sensibilisation respiratoire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Cancérogénicité**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Toxicité pour la reproduction**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Toxicité par aspiration**

Non classé sur la base des informations disponibles.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### **Propriétés perturbant le système endocrinien**

#### **Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

---

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### **Composants:**

#### **1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2,2 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia (Daphnie)): 3,27 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 0,11 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



CH / FR

## Farbrezepte METALL-EFFEKT Gold

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 24.09.2025
3.5	24.09.2025	6002541	Date de la première version publiée: 07.10.2019

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

### **Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-hydro-.omega.-hydroxy-:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poecilia reticulata (Guppie)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Remarques: L'information donnée provient de travaux qui font référence et de la littérature.

## 12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

### Composants:

#### **bronopol (INN):**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,15 (23 °C)  
pH: 4,9

#### **1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,63 - 0,76  
pH: 7

#### **2-méthylisothiazol-3(2H)-one:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -0,486 (25 °C)  
pH: 7

#### **masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1):**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: <= 0,75  
Méthode: OCDE Ligne directrice 117

#### **Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-hydro-.omega.-hydroxy-:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -0,698

## 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

### Produit:

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



DEUTSCHE  
AMPHIBOLIN-WERKE  
VON ROBERT MURJAHN

CH / FR

## Farbrezepte METALL-EFFEKT Gold

Version 3.5 Date de révision: 24.09.2025 Numéro de la FDS: 6002541 Date de dernière parution: 24.09.2025 Date de la première version publiée: 07.10.2019

---

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

**Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.7 Autres effets néfastes

**Produit:**

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Déposer le contenu et l'emballage conformément à la réglementation locale, régionale et nationale en vigueur dans une déchetterie.

L'eau de lavage ne doit pas être déversée dans les égouts/l'environnement.

Emballages contaminés : Ne recycler que les emballages vides.

---

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

**ADN** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**ADR** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**RID** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**IMDG** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**IATA** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par  
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



DEUTSCHE  
AMPHIBOLIN-WERKE  
VON ROBERT MURJAHN

CH / FR

## Farbrezepte METALL-EFFEKT Gold

Version 3.5 Date de révision: 24.09.2025 Numéro de la FDS: 6002541 Date de dernière parution: 24.09.2025  
Date de la première version publiée: 07.10.2019

---

<b>ADN</b>	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
<b>ADR</b>	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
<b>RID</b>	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
<b>IMDG</b>	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
<b>IATA</b>	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

<b>ADN</b>	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
<b>ADR</b>	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
<b>RID</b>	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
<b>IMDG</b>	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
<b>IATA</b>	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.4 Groupe d'emballage

<b>ADN</b>	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
<b>ADR</b>	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
<b>RID</b>	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
<b>IMDG</b>	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
<b>IATA (Cargo)</b>	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
<b>IATA (Passager)</b>	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59) (SVHC). : Aucun(e)

Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs  
Le seuil quantitatif selon l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM 814.012) : Non applicable

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



DEUTSCHE  
AMPHIBOLIN-WERKE  
VON ROBERT MURJAHN

CH / FR

## Farbrezepte METALL-EFFEKT Gold

Version 3.5 Date de révision: 24.09.2025 Numéro de la FDS: 6002541 Date de dernière parution: 24.09.2025 Date de la première version publiée: 07.10.2019

---

Etiquetage selon réglementation (UE) 528/2012 : Article traité contenant un produit biocide. conservateurs: BIT, MIT, CIT/MIT (3:1), bronopol (INN).

Composés organiques volatils (Suisse) : La loi sur les taxes d'incitation pour les composés organiques volatils (VCOV)  
0 %

### Autres réglementations:

Article 13 Ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52): Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit (cette substance / cette préparation) dans le cadre de leur travail que lorsque qu'il est établi sur la base d'une analyse de risques au sens de l'art. 63 OLT 1 (RS 822.111) qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées.

Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 1 lit. f Ordonnance du DEFER sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2) : Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette préparation.

---

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte complet pour phrase H

H228	: Matière solide inflammable.
H301	: Toxique en cas d'ingestion.
H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H310	: Mortel par contact cutané.
H311	: Toxique par contact cutané.
H312	: Nocif par contact cutané.
H314	: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	: Provoque de graves lésions des yeux.
H330	: Mortel par inhalation.
H335	: Peut irriter les voies respiratoires.
H400	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par  
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



DEUTSCHE  
AMPHIBOLIN-WERKE  
VON ROBERT MURJAHN

CH / FR

## Farbrezepte METALL-EFFEKT Gold

Version 3.5 Date de révision: 24.09.2025 Numéro de la FDS: 6002541 Date de dernière parution: 24.09.2025  
Date de la première version publiée: 07.10.2019

### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Acute	: Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Flam. Sol.	: Matières solides inflammables
Skin Corr.	: Corrosion cutanée
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée
STOT SE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
CH BAT	: Switzerland. Liste des VBT
CH SUVA	: Suisse. Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
CH SUVA / VME	: valeur moyenne d'exposition
CH SUVA / VLE	: valeur limite d'exposition calculée sur une courte durée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICL - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou毒ique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et毒ique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accelérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

Autres informations	: Selon le règlement REACH N°1907/2006EC , la communication d'un scénario d'exposition n'est pas exigée. La communication des usages n'est pas nécessaire, conformément à l'article 31(1)(a).Les substances ou mélanges enregistrées ne répondent pas aux critères de classification comme substances dangereuses conformément au règlement 1272/2008 ou 1999/45/EC.
Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité	: ECHA WebSite ACGIH (American Conference of Government Industrial Hygienists). 2014 TLVs and BEIs. Threshold Limit Values (TLVs) for chemical substances and physical agents and Biological Exposure Indices (BEIs) with Seventh Edition documentation. 2014 ACGIH, Cincinnati OH NIOSH - Registry of toxic effects of chemical substances ECDIN - Environmental Chemicals Data and Information Network - Joint Research Centre, Commission of the European

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par  
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



DEUTSCHE  
AMPHIBOLIN-WERKE  
VON ROBERT MURJAHN

CH / FR

## Farbrezepte METALL-EFFEKT Gold

Version 3.5	Date de révision: 24.09.2025	Numéro de la FDS: 6002541	Date de dernière parution: 24.09.2025 Date de la première version publiée: 07.10.2019
----------------	---------------------------------	------------------------------	---

Communities  
SAX'S - Dangerous properties of industrial materials  
GESTIS - Database on hazardous substances - Institut für  
Arbeitsschutz der Deutschen Gesetzlichen Unfallversicherung  
(IFA, Institute for Occupational Safety and Health of the Ger-  
man Social Accident Insurance)  
Toxnet - Toxicology Data Network

### Classification du mélange:

Skin Sens. 1

H317

### Procédure de classification:

Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

### REACH information

Conformément à notre obligation légale, nous appliquons la directive REACH (EG Nr. 1907/2006) pour l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et restriction des substances chimiques. Nous adapterons régulièrement nos fiches de données de sécurité selon les renseignements mis à disposition de nos fournisseurs. Comme d'habitude, nous vous tenons informé sur les modifications.

En ce qui concerne REACH, nous vous informons que nous sommes un utilisateur et que nous ne demandons aucun enregistrement propre à nous et que nous dépendons des renseignements de nos fournisseurs. Dès que ces données sont disponibles, nous adapterons nos fiches de données de sécurité.

CH / FR